



AAF ESG Profile 3 - Moderately Defensive

Publication des produits sur le site Web



Résumé

Pas d'objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas l'investissement durable comme objectif.

Caractéristiques environnementales/sociales du produit financier

L'analyse des facteurs ESG est systématiquement intégrée au processus de prise de décision d'investissement d'ABN AMRO Funds ESG Profile 3 - Moderately Defensive (le « Compartiment »). L'intégration ESG est le processus de reconnaissance de la matérialité financière (ou sens) des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise dans le cadre du processus d'investissement. Le Compartiment utilisera une sélection de titres conformes aux critères de responsabilité ESG d'ABN AMRO Investment Solutions (la « Société de gestion »). En vertu des critères de responsabilité ESG de la Société de gestion, le Compartiment s'engage à appliquer des filtres négatifs et positifs ainsi qu'à prendre des mesures d'engagement si nécessaire. Le Compartiment utilise une sélection de titres respectant les critères de responsabilité environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le portefeuille est composé d'émetteurs qui sont des leaders dans les bonnes pratiques ESG ou qui sont attractifs en raison de leur progression dans les bonnes pratiques ESG.

Le Compartiment promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Sur le plan environnemental, le Compartiment favorise la gestion du risque climatique. Les caractéristiques sociales promues par le Compartiment se concentrent à l'échelle mondiale sur les droits humains, les normes de travail ainsi que la diversité, l'équité et l'inclusion.

Stratégie d'investissement

La Société de gestion peut (i) déléguer une partie de la gestion des compartiments à des Gestionnaires d'investissement externes sélectionnés par la Société de gestion, lesquels prendront des décisions d'investissement sur la partie du portefeuille qui leur est attribuée, (ii) investir dans des parts ou actions de fonds d'investissement à capital variable ayant le statut d'OPCVM et/ou d'autres organismes de placement collectif et (iii) gérer directement les compartiments.

Pour être retenus, les OPCVM et délégations sont sélectionnés conformément aux normes de qualité de la Société de gestion et suivent un processus de sélection ESG qualitative. Ce processus implique une analyse approfondie des points forts globaux en matière de durabilité à partir de l'analyse de la philosophie et des processus d'investissement.

Au sein de l'OPCVM et des délégations, les approches s'engagent à combiner une sélection négative (exclusions) en matière de durabilité et un processus d'investissement en matière de sélection ESG. Les actifs du Compartiment sont principalement alloués à des investissements conformes aux normes définies en ce qui concerne les caractéristiques environnementales et sociales promues et définies dans la politique d'exclusion de la Société de gestion. En ce qui concerne les investissements dans des fonds externes, le gestionnaire ne sélectionnera que des fonds externes qui promeuvent des caractéristiques environnementales et sociales et qui remplissent les conditions requises pour être qualifiés de produit d'investissement conformément à l'article 8, paragraphe 1, du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers ou dans des fonds qui contribuent aux objectifs environnementaux et sociaux et qui remplissent les conditions requises pour être qualifiés de produit d'investissement conformément à l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Les fonds externes peuvent ne pas appliquer le même ensemble d'exclusions et donc s'écarter des critères de responsabilité ESG de la Société de gestion (c'est-à-dire applicable uniquement aux investissements directs).

Proportion d'investissement

Le Compartiment prévoit d'investir au moins 90 % de son actif net dans des actifs qui ont été déterminés comme « éligibles » selon le processus ESG en place (d'où des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales promues). Par conséquent, jusqu'à 10 % des investissements peuvent ne pas être alignés sur ces caractéristiques.

Surveillance des caractéristiques environnementales/sociales

Lorsque la Société de gestion délègue une partie de la gestion du Compartiment à des Gestionnaires d'investissement externes, les contrôles sont effectués à deux niveaux. Pour les contrôles avant négociation, les Gestionnaires d'investissement externes effectuent des contrôles en utilisant leurs propres cadres ainsi que les directives fournies par la Société de gestion. Pour les contrôles après négociation, ceux-ci sont réalisés à la fois au niveau des Gestionnaires d'investissement externes et de la Société de gestion, chacun utilisant ses propres cadres.

Lorsque la Société de gestion investit dans des parts ou des actions de fonds d'investissement à capital variable ayant le statut d'OPCVM et/ou d'autres organismes de placement collectif, les caractéristiques environnementales et/ou sociales ou l'objectif d'investissement durable de ces fonds à capital variable sont définis par les gestionnaires d'actifs gérant ces produits. Par conséquent, les gestionnaires d'actifs sont les parties responsables des contrôles avant et après négociation. Les gestionnaires d'actifs utiliseront leurs propres cadres exclusifs.

Lorsque la Société de gestion gère directement les compartiments, elle supervise tous les contrôles liés à la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales. L'équipe Business Control & Oversight de la Société de gestion effectuera donc des contrôles avant et après négociation, conformément à ses cadres exclusifs.

Sources des données et traitement

La Société de gestion surveille la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales des fonds sous gestion déléguée ainsi que des fonds externes en faisant appel à ses propres fournisseurs de données. Lorsque la Société de gestion effectue une gestion directe, elle fait appel à ses propres fournisseurs de données pour évaluer la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales du Compartiment.

La Société de gestion utilise trois fournisseurs de données externes comme sources principales :

- La Société de gestion fait appel au fournisseur de données externe Sustainalytics pour évaluer les caractéristiques environnementales et/ou sociales des composants du Compartiment. La Société de gestion fait appel à Sustainalytics pour les scores de risque ESG, les controverses, l'implication des produits et l'alignement avec les normes internationales.
- La Société de gestion fait appel à Morningstar pour analyser le groupe de pairs du Compartiment, ainsi que pour divers calculs de données ESG au niveau du portefeuille.
- La Société de gestion fait appel au fournisseur de données ISS pour les données relatives au climat et à l'impact. La Société de gestion fait également appel à ISS comme solution de vote par procuration.

À l'instar de la Société de gestion, les Gestionnaires d'actifs externes gérant des compartiments délégués ou des fonds d'investissement à capital variable ont leurs propres fournisseurs de données et méthodologies en ce qui concerne leur environnement de données. Ils seront chargés de définir leurs propres méthodologies en matière de traitement des données et d'assurer la qualité des données.

Recherche raisonnable

La Société de gestion effectue des audits préalables pour la sélection des stratégies déléguées ainsi que pour les fonds d'investissement à capital variable. L'équipe d'analystes Recherche raisonnable en gestion (RRG) identifie et sélectionne des stratégies d'investissement de haute qualité et surveille l'univers des stratégies approuvées. L'équipe RRG se concentre sur tous les éléments liés à l'investissement et au développement durable d'une stratégie d'investissement. L'analyse approfondie de la Société de gestion est basée sur une « approche 5-P » : Parent, Personnes, Processus, Portefeuille et Performances. Chacun des aspects ci-dessus est évalué et conduit à une évaluation finale de la stratégie. Dans le cadre du processus de surveillance, l'équipe RRG examine périodiquement la performance de la stratégie pour s'assurer qu'elle reste alignée sur le style d'investissement du portefeuille. L'équipe ESG assiste l'équipe RRG dans l'examen du processus et des méthodologies mis en place par les Gestionnaires d'actifs externes lorsqu'elle examine les questions ESG et de durabilité. L'équipe ESG fournit des commentaires qualitatifs pendant la phase de sélection et soutient l'équipe RRG tout au long de son processus d'analyse, en utilisant l'approche « 5-P » susmentionnée. En outre, au cours de la phase de suivi, l'équipe ESG surveillera les caractéristiques et la performance du

Compartiment par rapport aux caractéristiques environnementales et/ou sociales définies (y compris l'examen d'investissements sous-jacents).



Aucun objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas l'investissement durable comme objectif.



Caractéristiques environnementales/sociales du produit financier

L'analyse des facteurs ESG est systématiquement intégrée au processus de prise de décision d'investissement d'ABN AMRO Funds ESG Profile 3 - Moderately Defensive (le « Compartiment »). L'intégration ESG est le processus de reconnaissance de la matérialité financière (ou sens) des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise dans le cadre du processus d'investissement. Le Compartiment utilisera une sélection de titres conformes aux critères de responsabilité ESG d'ABN AMRO Investment Solutions (la « Société de gestion »). En vertu des critères de responsabilité ESG de la Société de gestion, le Compartiment s'engage à appliquer des filtres négatifs et positifs ainsi qu'à prendre des mesures d'engagement si nécessaire. Le Compartiment utilise une sélection de titres respectant les critères de responsabilité environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le portefeuille est composé d'émetteurs qui sont des leaders dans les bonnes pratiques ESG ou qui sont attractifs en raison de leur progression dans les bonnes pratiques ESG.

Le Compartiment promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Sur le plan environnemental, le Compartiment favorise la gestion du risque climatique. Les caractéristiques sociales promues par le Compartiment se concentrent à l'échelle mondiale sur les droits humains, les normes de travail ainsi que la diversité, l'équité et l'inclusion.

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.



Stratégie d'investissement

Description de la stratégie

La Société de gestion peut (i) déléguer une partie de la gestion des compartiments à un minimum de deux Gestionnaires d'investissement externes sélectionnés par la Société de gestion, lesquels prendront des décisions d'investissement sur la partie du portefeuille qui leur est attribuée, (ii) investir dans des parts ou actions de fonds d'investissement à capital variable ayant le statut d'OPCVM et/ou d'autres organismes de placement collectif, (iii) gérer directement les compartiments.

Pour être retenus, les OPCVM et délégations sont sélectionnés conformément aux normes de qualité de la Société de gestion et suivent un processus de sélection ESG qualitative. Ce processus implique une analyse approfondie des points forts globaux en matière de durabilité à partir de l'analyse de la philosophie et des processus d'investissement.

Au sein de l'OPCVM et des délégations, les approches s'engagent à combiner une sélection négative (exclusions) en matière de durabilité et un processus d'investissement en matière de sélection ESG. Les actifs du Compartiment sont principalement alloués à des investissements conformes aux normes définies en ce qui concerne les caractéristiques environnementales et sociales promues et définies dans la politique d'exclusion de la Société de gestion. En ce qui concerne les investissements dans des fonds externes, le gestionnaire ne sélectionnera que des fonds externes qui promeuvent des caractéristiques environnementales et sociales et qui remplissent les conditions requises pour être qualifiés de produit d'investissement conformément à l'article 8, paragraphe 1, du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers ou dans des fonds qui contribuent aux objectifs environnementaux et sociaux et qui remplissent les conditions requises pour être qualifiés de produit d'investissement conformément à l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Les fonds externes peuvent ne pas appliquer le même ensemble d'exclusions et donc s'écarter de la « Politique d'investissement durable » de la Société de gestion (c'est-à-dire applicable uniquement aux investissements directs).

Pratiques de bonne gouvernance

Dans le cadre de sa « bonne politique de gouvernance », la Société de gestion du Compartiment identifie les sociétés qui ne respectent pas les bonnes pratiques de gouvernance. Les sociétés qui ne suivent pas des pratiques de bonne gouvernance sont exclues de l'univers d'investissement initial du Compartiment. La source de données utilisée pour tous les critères mentionnés ci-dessous et pour définir le test réussite-échec en matière de gouvernance de la Société de gestion est Sustainalytics.

Composant SFDR	Indicateur	Critères d'exclusion	Description
Structure de gestion saine	Pacte mondial des Nations Unies - Principe 10	Statut Liste de surveillance et Non conforme	Le Principe 10 du Pacte mondial des Nations Unies est lié à la lutte contre la corruption et les actes de corruption et stipule que les entreprises doivent lutter contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion et la corruption.
	Évaluation des controverses en matière de gouvernance	Niveaux élevés et sévères (équivalents aux niveaux 4/5 et 5/5)	Dans le cadre de l'évaluation des controverses, les sujets suivants sont abordés : irrégularités comptables, corruption et actes de corruption, pratiques anticoncurrentielles, sanctions et composition du conseil d'administration.
Relations avec les collaborateurs	Pacte mondial des Nations Unies - Principes 3, 4, 5 et 6	Statut Liste de surveillance et Non conforme	Les Principes 3, 4, 5 et 6 du Pacte mondial des Nations Unies sont liés aux conditions de travail. Ces principes stipulent que les entreprises doivent respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective, l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et d'occupation.

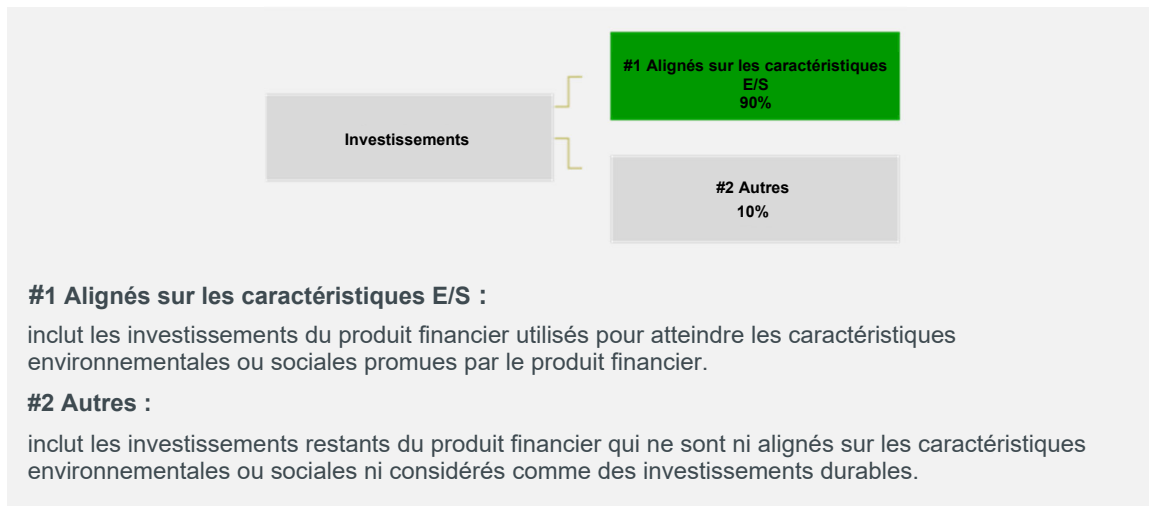
	Évaluation des controverses sociales	Niveaux élevés et sévères (équivalents aux niveaux 4/5 et 5/5)	Dans le cadre de l'évaluation des controverses, les sujets suivants sont inclus : liberté d'association, travail des enfants/forcé, santé et sécurité, relations communautaires, respect des droits humains, normes de travail, discrimination et harcèlement.
Conformité fiscale	Évaluation des controverses en matière de gouvernance	Niveaux élevés et sévères (équivalents aux niveaux 4/5 et 5/5)	Dans le cadre de l'évaluation des controverses, l'évitement fiscal et l'évasion fiscale sont pris en compte.
Rémunération du personnel	Évaluation des controverses en matière de gouvernance	Niveaux élevés et sévères (équivalents aux niveaux 4/5 et 5/5)	Dans le cadre de l'évaluation des controverses, la rémunération est prise en compte.



Proportion des investissements

Le Compartiment prévoit d'investir au moins 90 % de son actif net dans des actifs qui ont été déterminés comme « éligibles » selon le processus ESG en place (d'où des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S)).

Par conséquent, jusqu'à 10 % des investissements peuvent ne pas être alignés sur ces caractéristiques (#2 Autres). Le terme « #2 Autres » comprend les actifs des gestionnaires d'investissement externes par délégation qui relèvent de l'article 8 tels que définis par la Politique d'investissement durable de la Société de gestion, les produits dérivés, les dépôts bancaires à vue, y compris les liquidités détenues sur des comptes courants auprès d'une banque accessible à tout moment. Ils sont utilisés à des fins d'investissement, de couverture ou de gestion efficace du portefeuille. Une description plus détaillée de l'allocation d'actifs spécifique de ce Compartiment est disponible dans le prospectus de ce Compartiment. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale associée à ces investissements.



Surveillance des caractéristiques environnementales ou sociales

La Société de gestion peut (i) déléguer une partie de la gestion des compartiments à un minimum de deux Gestionnaires d'investissement externes sélectionnés par la Société de gestion, lesquels prendront des décisions d'investissement sur la partie du portefeuille qui leur est attribuée, (ii) investir dans des parts ou actions de fonds d'investissement à capital variable ayant le statut d'OPCVM et/ou d'autres organismes de placement collectif, (iii) gérer directement les compartiments.

En fonction de la nature des trois composants mentionnés ci-dessus, la Société de gestion effectue divers contrôles pour s'assurer que le Compartiment se conforme à l'engagement environnemental et/ou social pris.

1. Gestion déléguée d'une partie du Compartiment à des Gestionnaires d'investissement externes

Lorsque la Société de gestion délègue une partie de la gestion du Compartiment à des Gestionnaires d'investissement externes, les contrôles sont effectués à deux niveaux. Pour les contrôles avant négociation, les Gestionnaires d'investissement externes effectuent des contrôles en utilisant leurs propres cadres ainsi que les directives fournies par la Société de gestion. En ce qui concerne les contrôles après négociation, ceux-ci sont réalisés à la fois au niveau des Gestionnaires d'investissement externes et de la Société de gestion, chacun utilisant ses propres cadres.

Si la Société de gestion détecte un « élément non conforme », son équipe Business Control & Oversight l'analysera d'abord et engagera le dialogue avec le Gestionnaire d'investissement externe si nécessaire. Selon la nature de la non-conformité, l'équipe ESG de la Société de gestion peut décider de la surveiller à l'aide de sa « Liste de surveillance ESG » exclusive. Si la non-conformité persiste au fil du temps, un processus de remontée est mis en place par la Société de gestion pour garantir un plan de correction en temps voulu et dans le meilleur intérêt des actionnaires.

2. Investissement en parts ou actions de fonds d'investissement à capital variable

Lorsque la Société de gestion investit dans des parts ou des actions de fonds d'investissement à capital variable ayant le statut d'OPCVM et/ou d'autres organismes de placement collectif, les caractéristiques environnementales et/ou sociales ou l'objectif d'investissement durable de ces fonds à capital variable sont définis par les gestionnaires d'actifs gérant ces produits. Par conséquent, les gestionnaires d'actifs sont les parties responsables des contrôles avant et après négociation. Les gestionnaires d'actifs utiliseront leurs propres cadres exclusifs.

3. Gestion directe des compartiments

Lorsque la Société de gestion gère directement les compartiments, elle supervise tous les contrôles liés à la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales. L'équipe Business Control & Oversight de la Société de gestion effectuera donc des contrôles avant et après négociation, conformément à ses cadres exclusifs. Si la Société de gestion détecte un « élément non conforme », son équipe Business Control & Oversight l'analysera d'abord et engagera le dialogue avec le Gestionnaire d'investissement externe si nécessaire. Si la non-conformité persiste au fil du temps, un processus de remontée est mis en place par la Société de gestion pour garantir un plan de correction en temps voulu et dans le meilleur intérêt des actionnaires.



Méthodologies

L'analyse ESG est systématiquement intégrée au processus de prise de décision d'investissement. Dans son cadre de travail ESG, la Société de gestion utilise les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment :

Du côté des entreprises :

- Absence de sociétés qui ne répondent pas aux critères définis dans la liste d'exclusion de la Société de gestion et qui sont jugées incompatibles avec la promotion des caractéristiques E/S (p. ex. tabac, armes controversées).
- Évaluation du niveau de controverse - l'implication dans des controverses est une mesure clé des performances ESG. L'évaluation du niveau de controverse reflète dans quelle mesure une société est impliquée dans des polémiques et la façon dont elle gère ces polémiques.
- Conformité au Pacte mondial des Nations Unies - Le Pacte mondial des Nations Unies est la plus grande initiative en matière de durabilité des entreprises au monde visant à encourager ces acteurs et les sociétés du monde entier à adopter des politiques durables et socialement responsables, et à rendre compte de leur mise en œuvre. Le Pacte mondial des Nations Unies est un cadre fondé sur des principes pour les entreprises, qui énonce dix principes dans les domaines des droits humains, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies sont issus de : la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la Convention des Nations Unies contre la corruption.
- Scores de risque ESG : les scores de risque ESG mesurent l'exposition d'une entreprise aux risques ESG importants spécifiques à un secteur et la manière dont celle-ci gère ces risques. Cette méthode multidimensionnelle de mesure du risque ESG combine les concepts de gestion et d'exposition pour parvenir à une évaluation absolue du risque ESG.
- Émissions de GES du scope 1 - les émissions du scope 1 sont issues des opérations internes d'une entreprise, y compris la production d'énergie sur site, les flottes de véhicules, les opérations de fabrication et les déchets.
- Émissions de GES du scope 2 - les émissions du scope 2 sont des émissions indirectes générées par la production d'énergie utilisée par l'entreprise.

Du côté des émetteurs souverains :

- Absence de pays qui ne répondent pas aux critères définis dans la liste d'exclusion de la Société de gestion et qui sont jugés incompatibles avec la promotion des caractéristiques E/S (c'est-à-dire les pays figurant sur la liste des sanctions d'ABN AMRO, ratification du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ratification de l'Accord de Paris, ratification de la Convention 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants).

- Notations du risque pays - Les notations du risque pays mesurent le risque pour la prospérité et le développement économique à long terme d'un pays en évaluant sa capacité à utiliser et gérer sa richesse de manière durable.
- Émissions des gouvernements.



Sources des données et traitement

La Société de gestion surveille la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales des fonds sous gestion déléguée ainsi que des fonds externes en faisant appel à ses propres fournisseurs de données. Lorsque la Société de gestion effectue une gestion directe, elle fait appel à ses propres fournisseurs de données pour évaluer la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales du Compartiment.

La Société de gestion utilise trois fournisseurs de données externes comme sources principales :

- La Société de gestion fait appel au fournisseur de données externe Sustainalytics pour évaluer les caractéristiques environnementales et/ou sociales des composants du Compartiment. La Société de gestion fait appel à Sustainalytics pour les scores de risque ESG, les controverses, l'implication des produits et l'alignement avec les normes internationales (par exemple, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales).
- La Société de gestion fait appel à Morningstar pour analyser le groupe de pairs du Compartiment, ainsi que pour divers calculs de données ESG au niveau du portefeuille.
- La Société de gestion fait appel au fournisseur de données ISS pour les données relatives au climat et à l'impact. La Société de gestion fait également appel à ISS comme solution de vote par procuration.

Une fois recueillies à partir de ces sources, les données sont intégrées et stockées dans l'outil interne « front-to-back » et/ou disponibles dans le système de gestion des données dédié de la Société de gestion (qui obtient directement et en continu les données des fournisseurs). Les informations sont également disponibles via des portails dédiés développés par des fournisseurs de données externes, dont l'accès est limité à des utilisateurs spécifiques de la Société de gestion. La Société de gestion vérifie que les données sont disponibles, rapportées (ou calculées) et fiables au fil du temps. Au cas par cas (par exemple, si un score ESG est manquant), la Société de gestion peut utiliser d'autres sources d'information pour formuler sa propre opinion sur l'adéquation ESG de toute opportunité d'investissement avec la stratégie du Compartiment.

À l'instar de la Société de gestion, les Gestionnaires d'actifs externes gérant des compartiments délégués ou des fonds d'investissement à capital variable ont leurs propres fournisseurs de données et méthodologies en ce qui concerne leur environnement de données. Ils seront chargés de définir leurs propres méthodologies en matière de traitement des données et d'assurer la qualité des données.



Limitations aux méthodologies et aux données

Les méthodologies et les données utilisées présentent les limites suivantes :

- Qualité des données : l'approche suivie inclut l'analyse qualitative des caractéristiques ESG d'une entreprise. La méthodologie est soumise à des limitations, notamment la dépendance à la qualité des

données fournies par les sociétés bénéficiaires des investissements ou les fournisseurs de recherche tiers, ainsi que la quantification des données qualitatives.

- Couverture : l'équipe globale d'analystes ESG responsable de l'analyse du Compartiment n'est pas suffisamment fournie pour couvrir l'ensemble de l'univers d'investissement et des limites méthodologiques existent. En outre, en ce qui concerne les fournisseurs de données externes, bien que le nombre d'entreprises couvertes par les fournisseurs de données ait considérablement augmenté au fil du temps et que ce nombre continue à augmenter, il peut arriver qu'une entreprise spécifique ne soit pas évaluée par eux. En effet, soit le fournisseur de données ne couvre pas l'entreprise en question, soit l'entreprise n'a pas fourni les données nécessaires à une évaluation appropriée par le fournisseur de données.
- Divergences dans les notations : les données utilisées pour l'analyse du Compartiment sont obtenues auprès de différents fournisseurs de données, qui ont des méthodologies différentes pour évaluer la performance ESG. Le résultat de leur évaluation est dans une certaine mesure subjectif et incohérent. En outre, la différence entre les sources de données et les méthodes de traitement utilisées par la Société de gestion et les gestionnaires d'actifs de fonds d'investissement à capital variable peut s'ajouter à cette divergence dans les notations.
- Données estimées : tous les points de données ne sont pas des données rapportées et certaines des données utilisées sont des estimations. Par exemple, dans le cas de données carbone ou de notations ESG, certains calculs techniques peuvent être basés sur des données estimées (par référence à la moyenne d'un groupe de pairs).



Recherche raisonnable

La Société de gestion effectue des recherches raisonnables pour la sélection des stratégies déléguées ainsi que pour les fonds d'investissement à capital variable :

- L'équipe RRG identifie et sélectionne des stratégies d'investissement de haute qualité et surveille l'univers des stratégies approuvées. L'équipe d'analystes RRG se concentre sur tous les éléments liés à l'investissement et à la durabilité d'une stratégie d'investissement, tels que l'organisation, l'équipe, l'investissement, la construction de portefeuille, le processus, l'historique de suivi, etc. Les rapports de recherche RRG incluent une recherche raisonnable approfondie en matière de durabilité et un score de durabilité distinct. Pour toutes les stratégies, les analystes RRG évaluent la société de gestion d'actifs responsable de la stratégie sur son engagement et sa transparence en matière d'investissement ESG. Ils évaluent également dans quelle mesure et à quelles étapes les critères ESG sont intégrés dans les stratégies d'investissement et effectivement pris en compte dans le processus d'investissement et le portefeuille. Cette analyse est réalisée au moyen d'un questionnaire envoyé via la plate-forme exclusive de la Société de gestion, Deeligenz, ainsi que lors de réunions avec les professionnels impliqués dans la stratégie (par exemple, les gestionnaires de portefeuille, les analystes financiers, les analystes ESG, l'équipe de gestion, etc.). L'analyse approfondie de la Société de gestion est basée sur une « approche 5-P » : Parent, Personnes, Processus, Portefeuille et Performances. Chacun des aspects ci-dessus est évalué et conduit à une évaluation finale de la stratégie. Dans le cadre du processus de surveillance, l'équipe RRG examine périodiquement la performance de la stratégie pour s'assurer qu'elle reste alignée sur le style d'investissement du portefeuille. L'équipe RRG est transparente et surveille régulièrement le portefeuille de la stratégie. Les notations ESG et autres caractéristiques durables des actifs sous-jacents du portefeuille sont également surveillées régulièrement. En outre, les analystes RRG se rencontrent régulièrement avec les gestionnaires de portefeuille pour discuter des performances et des transactions récentes afin de surveiller l'alignement avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues. Pour se préparer à la réunion, les analystes RRG envoient un questionnaire de surveillance à l'aide de la plate-forme exclusive de la Société de gestion, Deeligenz, avec des questions relatives au portefeuille, à la performance et aux facteurs ESG. Au cours des entretiens, les gestionnaires de portefeuille précisent s'il y a eu des changements au sein de l'équipe et des processus. Les analystes et les gestionnaires d'investissement discutent également des récents engagements et des étapes clés de la période. En

outre, les analystes RRG surveillent tous les événements importants susceptibles d'affecter le portefeuille, par exemple en ce qui concerne leurs investissements, leurs analystes financiers et ESG, leurs processus d'investissement, leur capacité d'engagement. Chaque changement peut avoir une incidence sur la notation de la stratégie sur la base des 5-P, ce qui peut entraîner une modification des notations de la stratégie, y compris le score de durabilité.

- L'équipe ESG assiste l'équipe RRG dans l'examen du processus et des méthodologies mis en place par les Gestionnaires d'actifs externes lorsqu'elle examine les questions ESG et de durabilité. L'équipe ESG fournit des commentaires qualitatifs pendant la phase de sélection et soutient l'équipe RRG tout au long de son processus d'analyse, en utilisant l'approche « 5-P » susmentionnée. En outre, au cours de la phase de suivi, l'équipe ESG surveillera les caractéristiques et la performance du Compartiment par rapport aux caractéristiques environnementales et/ou sociales définies. L'équipe ESG surveillera également les investissements sous-jacents du Compartiment par rapport aux caractéristiques environnementales et/ou sociales globales, ainsi que les indicateurs ESG pour toutes les participations du Compartiment. Si une participation est identifiée comme ne satisfaisant pas aux caractéristiques environnementales et/ou sociales du Compartiment, l'équipe ESG examinera la question plus en détail en menant une analyse interne. En outre, l'équipe ESG est chargée d'examiner périodiquement les listes d'exclusion, d'évaluer la pertinence des dernières informations ESG concernant les sociétés soumises à des restrictions et de mettre à jour les listes en conséquence, ajustant ainsi les portefeuilles. L'équipe ESG s'assure également de la bonne compréhension et de la bonne mise en œuvre des exigences réglementaires en matière de finance verte, comme le SFDR, les RTS ou la Taxonomie sur l'ensemble de la gamme de produits. Enfin, l'équipe ESG est responsable de la classification durable de la gamme de produits de la Société de gestion. Dans l'ensemble, l'équipe ESG joue un rôle très transversal dans l'organisation de la Société de gestion, car les questions ESG sont au cœur de sa stratégie d'investissement.



Politiques d'engagement

Lorsque la Société de gestion délègue une partie de la gestion du Compartiment à des Gestionnaires d'investissement externes ou investit dans un fonds d'investissement à capital variable, l'engagement relève de la responsabilité du gestionnaire d'actifs externe gérant le produit. Cela dit, il existe une distinction entre les fonds délégués externes et les fonds d'investissement à capital variable externes (non délégués). Dans le cadre de son modèle économique de conseil par délégation, la Société de gestion ne délègue pas toutes les activités de gestion et est responsable du vote par procuration. Les Gestionnaires d'investissement externes peuvent agir en tant que conseillers et guider la Société de gestion avant de voter sur des résolutions afin de tirer parti de questions spécifiques sur lesquelles ils s'engagent avec certaines sociétés. En tout état de cause, la décision finale pour le vote par procuration revient à la Société de gestion. En ce qui concerne les investissements dans des fonds d'investissement à capital variable externes (non délégués), la Société de gestion n'est pas responsable du vote par procuration. Lorsqu'il s'agit de la gestion directe des compartiments, l'engagement sur des problématiques importantes peut être effectué au niveau du Groupe de la Société de gestion (par le biais, entre autres, d'un programme d'engagement collaboratif).



Indice de référence désigné

Aucun indice spécifique lié aux ESG n'a été désigné pour ce Compartiment.